

8. Domaines de compétences par thème

8.9 – Culture

N° 121- 2023

DECISION

Demande de subvention pour le projet numérique à la médiathèque La Page

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant l'ambition de la commune de renforcer le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

Considérant que le déploiement de l'usage du numérique peut favoriser l'accès à la culture et de lutter contre la fracture numérique ;

Considérant que le projet de numériser l'offre de services de la médiathèque permettra de faciliter l'accès à la culture, de faire découvrir les innovations numériques et d'attirer le plus grand nombre de personnes au sein de ce lieu ;

Considérant que ce projet nécessite l'acquisition du matériel décrit dans le tableau annexé à la décision ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

Considérant que les tableaux de financement ci-dessous permettront à la commune d'engager ce projet :

Dépenses totales du projet :

Dépenses prévisionnelles du projet	Nature des dépenses	Montant prévisionnel en €	
		(remplir soit le HT, soit le TTC)	
		HT	TTC
	Acquisitions foncières		
	Acquisitions immobilières		
	Etudes et prestations		
	Travaux		
	Matériels - Equipements	141 838,93 €	
	Fonctionnement :		
	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		
	Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel		
	Autres : (Préciser)		
	Contribution en nature		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	141 838,93 €	

Ressources prévisionnelles du projet	Type de financement		Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)
	Publique	Etat			43 610,40 €
Région					
Département				43 662,96 €	31%
Commune ou communauté de communes (préciser la ou les sources)					
Autofinancement du maître d'ouvrage public				36 313,83 €	26%
Autre financement public (préciser la ou les sources)					
FEADER sollicité (Leader)				18 251,73 €	13%
SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS				141 838,93 €	
Privée	Autofinancement privé				
	Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)				
	Contribution en nature				
	Recettes nettes				
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS				
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS				141 838,93 €	

Dépenses éligibles au programme LEADER :

	Nature des dépenses	Montant prévisionnel en €	
		HT	TTC
Dépenses prévisionnelles du projet	Acquisitions foncières		
	Acquisitions immobilières		
	Etudes et prestations		
	Travaux		
	Matériels - Equipements	60 839 €	
	Fonctionnement :		
	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		
	Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel		
	Autres : (Préciser)		
	Contribution en nature		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	60 839,10 €	

	Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)	
Ressources prévisionnelles du projet	Publique	Etat			
		Région			
		Département		30 419,55 €	50%
		Commune ou communauté de communes (préciser la ou les sources)			
		Autofinancement du maître d'ouvrage public		12 167,82 €	20%
		Autre financement public (préciser la ou les sources)			
		FEADER sollicité (Leader)		18 251,73 €	30%
		SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		60 839,10 €	
	Privée	Autofinancement privé			
		Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)			
		Contribution en nature			
		Recettes nettes			
SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS					
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS			60 839,10 €		

DECIDE de solliciter des aides financières auprès du programme européen LEADER, auprès du département de l'Eure et auprès de l'Etat aux montants les plus élevés possibles.

Fait à Pont-Audemer, le 17 mai 2023

Le Maire de Pont-Audemer


Alexis DARMOIS



Annexe

Tableau des dépenses du projet de numériser l'offre de services de la médiathèque : faciliter l'accès à la culture par le numérique et faire découvrir les innovations numériques.

	Matériel	Quantité	Estimation unitaire TTC	Total HT
Dépenses éligibles LEADER	<i>Nouveautés numériques</i>			
	Table tactile avec solution whisperies	1	9 990 €	7 992 €
	Tapis de musique collaboratif - Frog touch - Enfant	1	13 980 €	11 650 €
	Tapis de musique collaboratif - Frog touch - Adulte	1	10 620 €	8 850 €
	Système de réalité virtuel pour console de jeux (3D Rudder, 2 casques VR switch, 1 casque VR PS5)	1	841 €	673 €
	Console de jeux dernière génération (PS5 et 2 manettes, Switch et Joy-Con)	1	1 352 €	1 081 €
	Boîte à histoire	5	120 €	480 €
	Borne arcade vintage	2	1 043 €	1 669 €
	Sous-total HT			32 394 €
	<i>Accès à la culture en dehors des murs et libre service de la médiathèque</i>			
	Kiosque libre service	1	65 416 €	54 513 €
	Casier intelligent (20 appareils)	1	34 504 €	28 445 €
	Sous-total HT			82 958 €
	Sous-total HT nouveautés			115 352 €
	<i>Accès aux services de la médiathèque par le numérique</i>			
	Tablette avec housse	12	461 €	4 424 €
	Tablette enfant	3	212 €	509 €
	borne tactile pour recherche documentaire	2	2 400 €	3 840 €
	Casque multimédias	15	100 €	1 200 €
	Platine vinyle portable avec enceinte intégrés et batterie rechargeable	4	105 €	336 €
lecteur Blu-Ray	4	220 €	704 €	
Sous-total HT			11 014 €	
<i>Remplacement</i>				
Pc pro tout en un tactile	8	928 €	5 939 €	
Pc public tout en un tactile	10	760 €	6 080 €	
Ecrans automatés de prêt	5	133 €	534 €	
PC portable	5	730 €	2 920 €	
Sous-total HT			15 473 €	
TOTAL			141 839 €	